

J. H. CRAIG, GOUVERNEUR.



GEORGE TROIS, par la Grace de DIEU, Roi du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi. A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de notre Province du *Bas-Canada*, et à nos fidèles et bien-aimés Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province, Salut. Vû que l'Assemblée de notre Parlement Provincial est prorogée au vingtième jour de Mars, néanmoins pour certaines causes et considérations nous avons jugé à propos de proroger notre dite Assemblée au DIXIEME JOUR D'AVRIL prochain, de sorte que vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus ni obligés de paroître dans notre Cité de *Québec*, le dit vingtième jour de Mars; car nous voulons que vous et chacun de vous soiez, quant à nous, entièrement déchargés à cet égard: vous commandant et par la teneur de ces présentes nous vous enjoignons fermement et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, que vous foyez et paroissiez personnellement le dit DIXIEME JOUR D'AVRIL prochain, dans notre dite Cité de *Québec*, pour procéder A LA DEPECHE DES AFFAIRES, et traiter, faire, agir et conclure sur les choses qui, par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dit Parlement Provincial par le Commun Conseil de notre dite Province.—En Foi de quoi nous avons fait rendre ces présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province. Témoin notre très fidelle et bien-aimé Sir JAMES HENRY CRAIG, Chevalier du très Honorable Ordre du Bain, Capitaine Général et Gouverneur en Chef, dans et pour notre dite Province du *Bas-Canada*, *Haut-Canada*, *Nouvelle-Ecosse* et *Nouveau-Brunswick* et leurs différentes dépendances, Général et Commandant de toutes les Forces de Sa Majesté dans les dites Provinces du *Bas-Canada*, du *Haut-Canada*, *Nouvelle-Ecosse* et *Nouveau-Brunswick*, et leurs différentes dépendances, et dans l'Isle de *Terre-Neuve*, &c. &c. &c. A notre Château *Saint Louis*, dans notre Cité de *Québec*, dans la Province sus-dite, le Quatorzième Jour de Mars, dans l'An de notre Seigneur, mil huit cent neuf, et dans la quarante neuvieme année de notre Règne.

J. H. C.

HERMAN W. RYLAND, C. C. en Chancellerie.

B

J.